

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

□ LE RISQUE LIE AU VENT

La vallée de Chamonix peut être affectée par des vents violents. L'effet du foehn peut engendrer la formation de rafales violentes et dévastatrices comme cela a été le cas en 1982 et 1987

RAPPEL DE QUELQUES EVENEMENTS

Octobre 1987 : Novembre 1982
Des rafales de vent de plus de 100 km/h ont affecté la commune des Houches et de Chamonix

LES MESURES PRISES

- Diffusion de bulletins météorologiques par la station Météo France de Chamonix
- Diffusion de cartes de vigilance par Météo France

LES BONS REFLEXES En cas de vent violent

LIMITEZ vos déplacements
LIMITEZ votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.

NE VOUS PROMENEZ pas en forêt

EN VILLE, SOYEZ vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

RANGEZ ou FIXEZ les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

PREVOYEZ des moyens d'éclairage, de secours et

FAITES une réserve d'eau potable.

LES BONS REFLEXES APRES UN SINISTRE

NE TOUCHEZ pas aux lignes électriques tombées ou arrachées et **SIGNELEZ-LE** aux autorités

EVITEZ de vous rendre dans les secteurs sinistrés à moins que vous puissiez apporter de l'aide

PROTEGEZ par bâchage et réparez ce qui peut l'être même sommairement (sans mettre votre vie ou celle d'un tiers en danger).

PRENEZ garde à l'état des routes : chutes d'arbres, lignes électriques arrachées, ponts endommagés

DECLAREZ vos éventuels dommages à votre assureur et suivez les dispositions qu'il vous indiquera